

Département des Pyrénées Orientales Commune de Saint-Laurent de la Salanque

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural sous la Présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Etaient présents: Alain GOT; Laurence de BESOMBES; Michel FONVIEILLE; Marlène GUBERT-OETJEN; Jean-Louis ALIET; Pascale PELOUS; André RIBAS; Marie-Claude ALBA; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN; Sandra PARRAGA; Laurent MALET; Sonia BOUTOUBA-DJERIOU; Christian LLENSE; Magaly MACHET; Barbara BARRERA; Christophe DEVISE; Olga LAFITTE; Carmen FAY; José VIEGAS; Olivia OLIVE; Julien DESTAVILLE; Célia SALAÜN; Marie-José AMIGOU; René BAUS; Guy CALVIGNAC; Martine GALDEANO; Fabien CORPETTO; Frédérique PARENT; François MORENO.

<u>Représentés</u>: Franck CAVAGNA qui donne procuration à Alain GOT; Cédrik PANIS qui donne procuration à Laurence de BESOMBES; Franck SASOT qui donne procuration à Frédérique PARENT.

Absent: Mathieu DURAND

Date convocation: 18 février 2021

(Afférents au Conseil Municipal : 33

Nombre de membres (En exercice : 33

(Qui ont pris part à la délibération : 33

Madame Célia SALAÜN est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal:

- INSTALLE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur François MORÉNO en qualité de Conseiller Municipal,
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020,
- PREND ACTE des subventions obtenues par la commune,
- DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention d'un montant de 94 000 € pour la création d'une zone refuge sur le site du groupe scolaire Pablo Casals, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2021.
- AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, dans le cadre du contrat-cadre Bourgs-Centre signé entre la commune, la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales pour la période 2018 2021, une subvention d'un montant le plus élevé possible, pour la revalorisation de la place Lafayette.
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes du contrat Natura 2000 non agricole non forestier à intervenir avec l'Etat et l'Union Européenne (FEADER),



- AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du contrat Natura 2000 non agricole non forestier,
- AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales une subvention pour l'aménagement et l'amélioration des accueils des équipements municipaux tels que le Point Jeunes, les locaux de l'accueil périscolaire et extrascolaire, le Relais Assistantes Maternelles (RAM).
- APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés, les termes de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée afférente à l'acquisition pour le compte de la commune d'un immeuble cadastré AW n° 249, sis 28, rue Gabriel Péri à Saint-Laurent de la Salanque, d'une superficie au sol de 75 m², appartenant aux Consorts GORCE, moyennant la somme de 50 000 € (cinquante mille euros),
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'évaluation des charges transférées telle que figurant dans le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine du 4 décembre 2020.
- ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Pacte de Gouvernance élaboré par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour le mandat 2020-2026.
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention d'entretien pour le poste de relevage « Tennis » à intervenir avec la société SAUR,
- PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, du rapport d'activité et des comptes pour l'année 2019 de l'entreprise MONTANER ET FILS, titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion de la fourrière automobile.
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le choix de l'entreprise MONTANER ET FILS comme délégataire de la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile qui prendra effet le 01 mars 2021 jusqu'au 01 mars 2025.
- DÉCIDE DE CRÉER, à l'unanimité des membres présents et représentés, dans la catégorie des emplois permanents, stagiaires et titulaires, à compter du 1^{er} mars 2021 :
 - 1 poste de Gardien Brigadier à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet
 - 1 poste d'Agent Social à temps complet
- DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale Le Petit Prince comme proposé par Monsieur le Maire,
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention médicale à passer entre la commune de Saint-Laurent de la Salanque et le Docteur Nassima HARIDI-MAHROUG, médecin généraliste à Saint-Laurent de la Salanque, fixant les modalités d'intervention au sein de la crèche municipale « Le Petit Prince ».
- **PREND ACTE,** du relevé des décisions prises par Monsieur le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 du 2 octobre 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- **PREND ACTE,** de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'en a pas fait usage.